

Un monde sans faim

Brève présentation de l'Initiative spéciale

Version de mars 2015

Les enjeux

En lançant l'Initiative spéciale « Un seul monde sans faim », le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) souhaite relever certains des plus grands défis de l'humanité. Plus de 800 millions de personnes dans le monde souffrent toujours de la faim. A ceux-ci s'ajoute un milliard de personnes qui sont exposées à ce que l'on appelle « la faim cachée » : elles souffrent de malnutrition parce que leur alimentation est peu variée et contient trop peu d'éléments nutritifs indispensables. Au total, presque 2 milliards de personnes sont insuffisamment nourries pour mener une vie digne, saine et productive.

La faim et la malnutrition causent chaque jour la mort de quelque 8 000 enfants et sont ainsi à l'origine de la moitié des décès infantiles à l'échelle de la planète. La faim est non seulement le principal facteur de risque pour la santé – chaque année, il y a plus de personnes qui meurent de sous-alimentation que du sida, du paludisme et de la tuberculose – mais aussi l'un des plus grands obstacles au développement. Elle favorise les déplacements forcés, le manque de perspectives et la violence.

Aucun autre droit humain n'est aussi souvent violé que le droit à l'alimentation. Ce non-respect de la dignité humaine, l'un des plus grands scandales de notre temps, touche essentiellement le milieu rural : les trois quarts des personnes souffrant de malnutrition et de sous-alimentation vivent dans les zones rurales – là où les possibilités d'emploi et les revenus sont limités et où la pauvreté est la plus marquée. Le manque de produits alimentaires n'est pas la principale cause de la faim et de la malnutrition. C'est avant tout la pauvreté qui empêche les populations d'acheter suffisamment d'aliments sains.

L'insécurité alimentaire est principalement un problème structurel du milieu rural. Mais ce problème s'aggrave en cas de catastrophes naturelles, d'épidémies ou bien de crises politiques et de conflits. Plus de 40 États sont considérés comme fragiles, dont plus de la moitié se trouvent en Afrique. Alors que, d'un côté, de plus en plus de pays jouissant d'un État stable et d'une bonne gouvernance arrivent à échapper à la pauvreté, d'un autre côté, le nombre d'États fragiles et de conflits violents est en progression. Par conséquent, la proportion de personnes pour lesquelles la fragilité de l'État et les conflits constituent la principale cause de la faim est en forte augmentation.

Pour lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural et renforcer la capacité des populations à surmonter efficacement des crises temporaires, il est essentiel de moderniser et de professionnaliser l'agriculture. Cela est d'autant plus vrai que la population mondiale continue d'augmenter. Dans de nombreuses régions de la planète, il existe d'énormes possibilités d'accroître la productivité agricole. Il est également encourageant de constater que la tendance à l'augmentation des investissements dans l'agriculture de ces dernières années s'est confirmée. Mais nombre de ces investissements ne génèrent pas de revenus et d'emplois pour les personnes qui en auraient le plus besoin. La contribution au développement de nombreux investissements est discutable.

Par ailleurs, ces investissements renforcent souvent l'exploitation abusive – déjà dramatique – des ressources naturelles par l'agriculture. L'agriculture, telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée dans de

nombreux endroits de la planète, constitue la principale menace pour l'environnement. Elle s'étend peu à peu dans les derniers espaces naturels de la planète, représentant la première cause de déboisement et de perte de biodiversité à l'échelle mondiale. L'irrigation inappropriée et l'exploitation inadaptée des sols entraînent une baisse des ressources en eau potable et de la fertilité des sols.

Principaux objectifs de l'Initiative spéciale

Dans ce contexte, l'Initiative spéciale « Un seul monde sans faim » contribue à atteindre deux grands objectifs :

1. **Éliminer la faim et la malnutrition** : les populations qui souffrent aujourd'hui de sous-alimentation et de malnutrition doivent accéder le plus rapidement possible à des quantités suffisantes d'aliments sains et abordables. L'Initiative se concentre sur les personnes les plus vulnérables : les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants en bas âge.
2. **Mettre en place les conditions** pour que les générations futures d'une population mondiale croissante bénéficient aussi d'une alimentation suffisante, saine et abordable. Partout dans le monde, l'agriculture doit être pratiquée de manière durable. Les investissements dans ce secteur d'activité doivent être réalisés de manière écologiquement et socialement responsable.

La réalisation de ces objectifs est possible si tous les responsables jouent le rôle qui leur incombe :

- Les pays concernés ont besoin d'une ferme volonté politique, de bonne gouvernance, d'investissements publics suffisants et d'un cadre favorable aux investissements privés ;
- Les bailleurs de fonds sont invités à soutenir les efforts des pays concernés ;
- La communauté internationale doit veiller à ce que les normes, les règles et les modèles de développement internationaux non seulement n'entravent pas l'atteinte de ces objectifs, mais contribuent activement à éradiquer la sous-alimentation et la malnutrition.

Six modèles et principes

1. Ouvrir la voie à une économie sociale et écologique de marché. Les défis mondiaux appellent des solutions mondiales. La prospérité et la qualité de vie des uns ne doivent pas se faire au détriment de celles des autres : ni d'autres personnes, ni d'autres régions du monde et des générations futures. Les zones rurales où se concentrent la plupart des populations touchées par la faim et qui doivent pratiquement à elles seules garantir – tant aujourd'hui que demain – la base alimentaire de toute l'humanité doivent cesser d'être marginalisées et pillées. C'est pourquoi nous encourageons une transformation structurelle axée sur les dimensions sociale et écologique en milieu rural qui ouvrirait la voie à un développement durable à l'échelle planétaire.

2. Favoriser une responsabilité mondiale. L'alimentation et l'agriculture sont l'affaire de tous. La manière dont nous nous nourrissons a des conséquences considérables, aussi bien sur les pays en développement que sur l'avenir de toute la planète. Ce sont non seulement nos modèles de consommation personnels qu'il convient de reconsidérer, mais aussi la production, les investissements et les relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire à l'échelle mondiale. Une telle réflexion critique et la volonté de modifier nos comportements tant individuels que collectifs sont indispensables si l'on veut soutenir de façon crédible les processus de transformation dans les pays en développement.

3. Faire respecter le droit à l'alimentation. La reconnaissance du droit humain à une alimentation abordable et saine est un acquis essentiel. Ce droit est inaliénable ; c'est donc sur lui que s'appuient toutes les actions de la coopération allemande. L'approche basée sur les droits humains vise à

renforcer les populations exposées à l'insécurité alimentaire, à améliorer toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et à examiner les implications de chaque action relativement au droit à l'alimentation.

4. Appliquer l'égalité de genre. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire et l'agriculture. Dans de très nombreux pays, il suffirait que les femmes aient un accès égal aux moyens de production agricoles et un statut social amélioré pour que la faim et la malnutrition fassent déjà bien moins de victimes. Dans toutes ses actions, la coopération allemande déploie des efforts importants pour atteindre cet objectif transversal.

5. Instaurer l'efficacité, l'efficience et la transparence comme les principes directeurs de toute action. Dans la collaboration avec nos pays partenaires, nous revendiquons un « partenariat d'égal à égal » et une redevabilité mutuelle. La priorité est ici de garantir que tous les moyens mis en œuvre soient les plus efficaces et efficients possibles.

6. Encourager la responsabilisation et l'autonomie des partenaires. Nous encourageons les populations à satisfaire leurs besoins comme elles l'entendent. Cela implique aussi que notre appui s'aligne sur les politiques et les stratégies de nos partenaires. En Afrique, le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) offre un cadre adapté pour cela.

Six approches transversales

L'Initiative spéciale « Un seul monde sans faim » ne se contente pas de mettre à disposition et d'utiliser des moyens financiers supplémentaires. Elle consiste plutôt à intégrer et à donner une orientation stratégique à toutes les interventions du BMZ dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire. Les fonds supplémentaires sont principalement alloués à de nouveaux projets qui ont un caractère innovant par rapport à la voie traditionnelle de la coopération au développement, qui expérimentent de nouvelles formes de coopération, qui amorcent de nouveaux processus de développement ou qui s'intéressent à des domaines jusqu'ici négligés.

1. Améliorer l'orientation stratégique. Dans certains domaines d'intervention, le BMZ redéfinira ou améliorera les bases stratégiques et conceptuelles de la politique allemande de développement dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire. Ces bases permettront de disposer d'indications claires pour les programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux et de formuler des objectifs pour améliorer les cadres d'action internationaux.

2. Développer la coopération bilatérale. Les programmes de coopération bilatérale constituent le noyau opérationnel de l'Initiative spéciale et bénéficient de la majeure partie des fonds supplémentaires. De nouveaux projets sont lancés là où le besoin d'appui et/ou les potentiels de développement sont les plus importants. Par ailleurs, les projets existants sont davantage axés sur la sécurité alimentaire et le développement durable en milieu rural. Les projets de l'Initiative spéciale collaborent avec les projets existants de la coopération bilatérale dans les différents pays.

3. Initier et contribuer à la conception de programmes et d'initiatives à l'échelle internationale. En s'appuyant sur une étroite collaboration avec les partenaires de l'UE, le BMZ renforcera son engagement dans la coopération multilatérale et développera ses échanges avec les grandes organisations internationales spécialisées. Parallèlement, le BMZ lancera et contribuera à des initiatives, des forums de dialogue et des processus à l'échelle internationale de sorte à orienter les normes, les réglementations et les directives internationales pour qu'elles offrent un cadre favorable à la sécurité alimentaire et à l'harmonisation des politiques.

4. Nouer des partenariats concrets. Pour atteindre les grands objectifs pour l'avenir de l'humanité, tous les acteurs doivent apporter leurs savoirs et leur expérience, leur énergie et leur engagement. Le BMZ les invite à unir leurs efforts. Les organismes privés de la coopération au développement, les

organisations caritatives religieuses, les organismes d'aide sociale, les instituts de recherche et bien d'autres institutions ont une immense expérience et font preuve d'un grand engagement en faveur de la sécurité alimentaire. Ces ressources doivent être exploitées. De plus, le BMZ appelle les entreprises et les associations du secteur agricole et alimentaire à intégrer l'idée de développement dans leurs activités et à mettre leurs intérêts commerciaux au service de la sécurité alimentaire. En revanche, le BMZ n'offre pas d'appui financier aux entreprises. Dans leurs interventions, tous les partenaires du BMZ doivent s'appuyer sur des normes sociales et écologiques claires et axées sur le développement.

5. Promotion des débats sur la politique de développement. Le BMZ invite non seulement à agir ensemble, mais aussi à mener des débats animés et critiques. Dans le cadre de l'Initiative spéciale « Un seul monde sans faim », le ministère souhaite notamment approfondir le débat amorcé par l'élaboration de la Charte de l'avenir pour atteindre l'objectif très concret d'un monde sans faim ni malnutrition. Les deux premiers des huit champs d'action de cette charte – « Permettre à tous les êtres humains de vivre dignement » et « Protéger et exploiter de manière durable les ressources naturelles » – font directement écho aux objectifs de l'Initiative spéciale, alors que certains autres champs d'action – notamment « Conjuguer la croissance économique durable aux emplois décents » ainsi que « Mettre les innovations, les technologies et la numérisation au service du développement » – sont étroitement liés aux domaines d'action de l'Initiative spéciale (voir ci-dessous)¹.

6. Un engagement financier renforcé. Pour les années 2014 et 2015, des fonds supplémentaires s'élevant au total à 630 millions d'euros sont alloués à la mise en œuvre de l'Initiative spéciale « Un seul monde sans faim ». Ces fonds sont investis dans la coopération bilatérale et multilatérale, mais aussi distribués à des acteurs non étatiques comme les organisations non gouvernementales, les organisations caritatives religieuses, les organismes d'aide sociale, les fondations politiques ainsi qu'à des instituts de recherche. D'autres fonds spéciaux seront probablement alloués en 2016 et 2017. Si l'on considère les autres fonds ne relevant pas de l'Initiative spéciale, le BMZ investit largement plus d'un milliard d'euros par an dans le développement rural et la sécurité alimentaire.

Six domaines d'action

1. Sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire est un problème complexe auquel les femmes, les mères et les enfants en bas âge sont tout particulièrement exposés. Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire – l'accès, la disponibilité, la qualité et la stabilité – doivent être garanties. Les causes de l'insécurité alimentaire varient selon la région. Souvent, des éléments culturels, le manque de connaissances sur les bonnes pratiques alimentaires, le manque d'hygiène et l'insuffisance des services de santé jouent un rôle important. Les actions de lutte contre l'insécurité alimentaire sont tout aussi complexes : il s'agit, outre les mesures qui sont directement liées à l'alimentation, d'agir dans les domaines de la qualité de l'eau, de l'assainissement, des soins de santé, de l'éducation nutritionnelle et de la protection sociale. L'initiative spéciale met en œuvre ce type de mesures intégrées en accordant une importance particulière à l'amélioration de la situation alimentaire des femmes enceintes, des mères et des enfants en bas âge. Ces populations doivent non seulement recevoir suffisamment de calories, mais aussi une alimentation nutritive et équilibrée essentielle à leur bon développement intellectuel et physique. Ces mesures visant à éliminer la sous-alimentation et la malnutrition structurelle chez les mères et les jeunes enfants font partie des investissements les plus efficaces pour l'avenir².

¹ Les huit objectifs de la Charte de l'avenir sont les suivants : 1. Permettre à tous les êtres humains de vivre dignement ; 2. Protéger et exploiter de manière durable les ressources naturelles ; 3. Conjuguer la croissance économique durable aux emplois décents ; 4. Promouvoir et faire respecter les droits humains et la bonne gouvernance ; 5. Instaurer la paix, renforcer la sécurité ; 6. Respecter et protéger la diversité culturelle et religieuse ; 7. Mettre les innovations, les technologies et la numérisation au service du développement ; 8. Préparer le nouveau partenariat mondial et les partenariats multi-acteurs à la mise en œuvre.

² Consensus de Copenhague

2. Résilience et sécurité alimentaire en cas de crise et de conflit

L'insécurité alimentaire est l'une des conséquences les plus graves des crises économiques, des catastrophes naturelles et des conflits violents. Pour améliorer la sécurité alimentaire dans de telles situations et pendant la période de reconstruction, nous avons recours à un instrument que l'on appelle l'aide de transition structurelle. L'objectif que l'on s'efforce d'atteindre en intégrant les mesures de sécurité alimentaire à court, moyen et long terme est de renforcer la résilience des individus et des institutions face aux conséquences des crises et des futurs chocs et d'ouvrir des perspectives de vie pour l'avenir. Situées à l'interface entre aide humanitaire et coopération au développement, ces mesures contribuent de manière ciblée à amorcer et à consolider les transformations ainsi qu'à renforcer de manière systématique la capacité de réaction des communautés locales, des acteurs de la société civile et des institutions étatiques.

3. Innovation dans le secteur agricole et alimentaire

La mise en place de « Centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire » est au cœur de notre engagement dans ce domaine. La modernisation et la professionnalisation de l'agriculture sont essentielles pour lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural. L'augmentation de la productivité agricole repose aujourd'hui principalement sur l'innovation et non plus sur l'utilisation plus intensive des moyens de production. Cela vaut aussi pour l'agriculture des pays en développement. Cette évolution positive doit se poursuivre : l'innovation technique et institutionnelle doit gagner en importance et devenir l'un des piliers du développement durable. La productivité de l'agriculture doit être fortement augmentée, les domaines en amont et en aval de la chaîne de valeur ajoutée (méthodes de récolte, stockage, transport, transformation) doivent être développés. Pour ce faire, il est nécessaire de miser sur la recherche, la formation et la vulgarisation, l'accès aux financements, l'utilisation de technologies adaptées et la réforme des institutions compétentes. Les centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire visent à favoriser une évolution globale du secteur agricole et alimentaire – du champ jusqu'à l'assiette du consommateur.

Nous ne soutenons pas l'agriculture industrielle. Notre appui à la modernisation et à la professionnalisation de l'agriculture est axé sur le modèle de l'agriculture familiale et paysanne. Nous aidons des familles pauvres de petits producteurs à s'orienter vers une production axée sur le marché. Car en se contentant d'une agriculture de subsistance, elles sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à la faim. Un secteur agricole et alimentaire productif génère non seulement de l'emploi et des revenus en milieu rural, mais il rend aussi les pays en développement moins dépendants des prix pratiqués sur le marché international tout en garantissant que les produits alimentaires soient abordables pour les populations pauvres tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

4. Mutation structurelle écologique et sociale en milieu rural

La pauvreté et la faim en milieu rural ne peuvent être éliminées que si le milieu rural a accès aux marchés urbains en croissance et si, parallèlement, une part significative de la création de valeur ajoutée totale s'effectue et reste en milieu rural. L'urbanisation croissante ne peut réellement bénéficier au milieu rural que si la promotion du secteur agricole et alimentaire s'inscrit dans une stratégie globale pour le milieu rural. Cela implique une mutation structurelle axée sur les dimensions écologique et sociale qui mette fin à la domination du secteur agricole et alimentaire en diversifiant l'emploi. L'orientation vers le marché doit être prioritaire tant pour le secteur agricole qu'ailleurs afin de générer des revenus, de permettre l'épargne, d'augmenter la sécurité sociale et de réaliser des investissements.

L'orientation vers le marché et les investissements privés dépendent toutefois de certaines conditions. Pour vivre et travailler en milieu rural, il faut notamment : des écoles, la formation professionnelle, des centres de santé, un approvisionnement énergétique, de l'eau potable, un système d'assainissement ainsi qu'un raccordement au réseau routier. Même si certains de ces services peuvent être pris en charge par des acteurs privés sous le contrôle efficace de l'État, il s'agit là essentiellement de

missions de service public que nous appuyons dans le cadre de nos programmes de développement habituels.

Par ailleurs, la dynamisation économique du milieu rural nécessite un renforcement de la capacité d'organisation et de l'autopromotion. Nous appuyons donc les forces de la société civile telles que les organisations de producteurs, de consommateurs et de travailleurs agricoles qui garantissent un accès équitable aux marchés, des conditions de travail correctes et la participation aux prises de décisions au niveau local. La capacité des populations concernées à s'organiser de façon autonome leur permet de s'exprimer et d'exploiter les connaissances disponibles au niveau local pour résoudre les problèmes. Nos approches globales du développement rural permettent aussi d'appuyer les groupes fortement marginalisés.

5. Exploitation durable des ressources naturelles en milieu rural

Dans de nombreux endroits de la planète, l'agriculture menace gravement les forêts, la biodiversité, les ressources en eau et la fertilité des sols. Dans nos projets, nous encourageons le développement d'une agriculture durable et d'une exploitation responsable de toutes les ressources disponibles en milieu rural.

La terre constitue la base de toutes les activités paysannes, c'est donc le principal facteur de production. Or cette base est gravement menacée à l'échelle internationale. C'est pourquoi nos actions dans ce domaine s'intéresseront particulièrement à la protection des sols et à la restauration des terres dégradées, des sujets jusqu'ici totalement négligés par la politique de développement. À long terme, les efforts visant à augmenter la production agricole ne porteront leurs fruits que si nous réussissons à endiguer la dégradation et la baisse rapide de la fertilité des sols.

6. Garantie des droits fonciers

Il ne suffit pas de protéger et d'exploiter les ressources naturelles dans une optique de durabilité. Les populations doivent aussi bénéficier d'un accès équitable et sécurisé à ces ressources. Souvent, l'absence de titres fonciers et de droits d'usage des terres explique largement pourquoi les populations ne sont pas en mesure de se nourrir et pourquoi il n'y a pas d'investissements en milieu rural. Pour beaucoup de familles de petits producteurs, un accès sécurisé à la terre et aux autres ressources naturelles est essentiel pour sortir de la pauvreté par leurs propres moyens et assurer leur propre alimentation. En raison des réglementations relatives à la propriété et à l'héritage, les femmes de nombreux pays sont particulièrement défavorisées. Nous déployons des efforts importants pour améliorer la situation en matière du foncier à l'échelle internationale, tout particulièrement pour les femmes, les familles de petits producteurs et les populations marginalisées. Cette politique implique aussi la promotion d'investissements fonciers responsables qui respectent les droits des familles de petits producteurs et des communautés autochtones.

Pôles d'intervention régionaux prioritaires de l'initiative spéciale

L'Afrique est un pôle d'intervention régional prioritaire de l'Initiative spéciale « Un seul monde sans faim ». En effet, les pays affichant les plus grandes proportions de populations souffrant de sous-alimentation et de malnutrition ainsi que les situations alimentaires les plus graves se trouvent principalement sur le continent africain. De plus, contrairement à la tendance mondiale, le nombre de personnes souffrant de la faim y est en progression.

Pour agir le plus efficacement possible, l'Initiative spéciale a identifié 10 pays prioritaires qui sont particulièrement touchés par l'insécurité alimentaire et dans lesquels se concentrera la majeure partie des actions et des moyens financiers. Dans les cinq pays que sont l'Éthiopie, le Bénin, le Burkina Faso, le Malawi et la Zambie, toute la gamme des instruments de politique de développement sera utilisée ; les cinq pays que sont le Burundi, le Yémen, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan du Sud bénéficieront d'un engagement renforcé pour la sécurité alimentaire qui s'appuiera sur la coopération multilatérale, les organisations non gouvernementales et l'aide structurelle de transition (la coopération bilatérale publique sera secondaire ou inexistante dans ce domaine).

Le choix de ces 15 pays prioritaires de l'Initiative spéciale n'est pas exclusif. Dans certains cas, l'initiative pourra intervenir dans d'autres pays. Les pôles d'intervention prioritaires (conformément aux domaines d'action 1 à 6) varient d'un pays à l'autre. Les actions à mettre en œuvre dans chaque pays et pour chaque domaine d'action sont définies selon les critères suivants : champs d'intérêts dans les pays partenaires, liens possibles avec les projets déjà existants de la coopération allemande et perspectives de réussite. À ce stade (mars 2015), les décisions suivantes ont été prises :

- Des composantes intégrées de promotion de la sécurité alimentaire (domaines d'action 1 et 2) seront mis en œuvre dans les 11 pays suivants : l'Éthiopie, le Bénin, le Burkina Faso, l'Inde, le Yémen, le Cambodge, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Zambie et le Togo.
- La promotion de l'innovation dans le secteur agricole et alimentaire grâce à la mise en place de centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire (domaine d'action 3) concernera les 13 pays suivants : l'Éthiopie, le Bénin, Burkina Faso, le Ghana, l'Inde, le Cameroun, le Kenya, le Malawi, Mali, le Nigéria, la Zambie, le Togo et la Tunisie.
- Des composantes de protection et réhabilitation des sols (domaine d'action 5) seront lancés dans cinq pays : l'Éthiopie, le Bénin, le Burkina Faso, l'Inde et le Kenya.

Les pôles d'intervention régionaux prioritaires pour les domaines d'action 4 (transformation structurelle en milieu rural) et 6 (droits fonciers et droits d'usage) n'ont pas encore été déterminés.

Contact: Unité spéciale UN SEUL MONDE sans faim

E-mail: RLSEWOH@bmz.bund.de